

Audit de suivi de la gouvernance informatique

Office fédéral de la statistique

L'essentiel en bref

En tant que centre national de compétences de la statistique publique, l'Office fédéral de la statistique (OFS) produit et publie des informations statistiques. Ces dernières traitent de l'état et de l'évolution de la population, de l'économie, de la société, de la formation et de la recherche, du territoire et de l'environnement.

L'OFS utilise une infrastructure informatique complète dont l'exploitation est assurée par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT). En 2012, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné certains aspects de la gouvernance et de la sécurité informatiques ainsi que de la procédure d'acquisition de l'OFS. Elle a formulé dix recommandations à ce sujet¹.

Le principal défaut constaté était l'absence d'une gestion adéquate de la continuité des activités (Business continuity management, BCM). En consultation avec la Conférence des secrétaires généraux, le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (DFI) a édicté la directive sur la gestion de la continuité des activités le 1^{er} septembre 2017. L'OFS a ensuite mis en place son BCM, qui a été examiné par le CDF dans le cadre du présent audit.

Processus opérationnels revus et renforcés

L'OFS doit fournir ses prestations selon le principe dit du *best effort*. Ni les prescriptions légales ni les contrats existants entre l'office et ses mandants ne prévoient pour l'OFS des délais contraignants en matière de livraison.

En se fondant sur l'analyse d'impact sur les activités (*Business Impact Analysis*), l'OFS a déterminé la criticité (pertinence et gravité) de ses processus opérationnels. En cas de perturbation majeure, l'OFS convoque la cellule de crise mise en place à cet effet, qui est chargée de continuer à traiter les processus opérationnels en fonction de leur urgence et des ressources encore disponibles. Le 3 juillet 2018, l'OFS a mené un exercice pour tester sa BCM et il prévoit d'effectuer d'autres tests deux fois par année. Le potentiel d'amélioration identifié dans ce cadre sera documenté. Par la suite, les organes responsables seront consultés pour les décisions de mise en œuvre correspondantes.

Le CDF indique que l'OFS devra à l'avenir vérifier régulièrement les éléments de sa BCM. La directive du DFI prévoit un tel examen. Le CDF souligne également qu'une liste de distribution des documents pertinents pour la BCM doit être établie et qu'un suivi transparent des modifications doit être assuré.

Dans l'intervalle, neuf des dix recommandations formulées par le CDF ont été mises en œuvre ou sont obsolètes en raison d'une modification des conditions-cadres. La dernière recommandation encore en suspens sera examinée ultérieurement (voir détail dans l'annexe 1).

¹ Le rapport d'audit « Gouvernance informatique, sécurité informatique et acquisition » (PA 12421) a été transmis à la Délégation des finances des Chambres fédérales.

Remplacement de l'application informatique obsolète

Le registre des entreprises et des établissements (REE) constitue une partie importante des moyens informatiques utilisés par l'OFS. Ce système réunit les données de toutes les entreprises et de tous les établissements exerçant une activité économique sur le territoire suisse.

L'OFS est sur le point de remplacer l'application REE actuelle. À cet effet, il mène le projet Reengineering du REE, dont le résultat principal est l'élaboration et la mise en service de la nouvelle application informatique REE. En 2017, le CDF a procédé à un audit de suivi du projet Reengineering du REE², il a adressé quatre recommandations à l'OFS, qu'il considère à présent comme mises en œuvre (voir annexe 2).

Texte original en allemand

² « Audit de suivi du projet Reengineering du registre des entreprises et des établissements » (PA 17412).